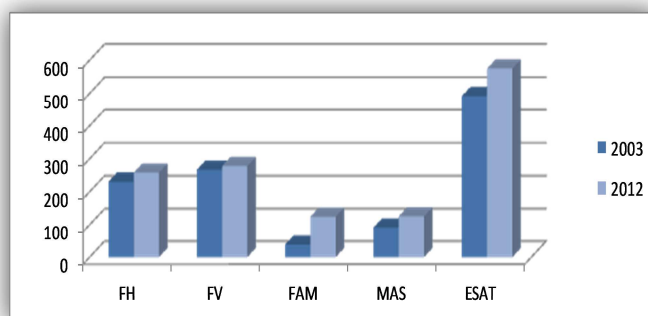


# Handicap

## Éléments d'état des lieux

### Des capacités de prise en charge en nette augmentation

- 4140 bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) et 6527 bénéficiaires de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), 1981 allocataires bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap, et de l'allocation compensatrice tierce personne.
- 879 bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé. (*Maison Départementale des Personnes Handicapées janvier 2014*)
- Une progression des capacités d'accueil et de prise en charge (entre 2003 et 2012, + 54% par les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), + 11% en accueil temporaire, + 11% en foyer d'hébergement (FH), + 228% en foyer d'accueil médicalisé (FAM), + 16% en Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT)...). Le département a ainsi un taux d'équipement d'hébergement plus important qu'au niveau régional (6,2<sup>1</sup> pour le Jura et 4,9 pour la Franche-Comté (MAS, FAM, foyers de vie et hébergement) (*Schéma Départemental Handicap et Dépendance, 2012, ARS Statiss Franche-Comté 2013*).
- Un accueil familial encore peu développé : dans le Jura, début 2012, 43 accueillants familiaux sont agréés pour une capacité totale de 78 personnes âgées et/ou handicapées (surtout Nord Jura).
- Une problématique émergente liée au vieillissement des personnes en situation de handicap : L'espérance de vie des personnes étant allongée, des réponses adaptées sont à trouver : le maintien à domicile peut être une alternative à l'hébergement.



Evolution du nombre de places d'accueil par type de structures

### Mais des enjeux qui persistent

- Une étude de 2011 indique que des places manquent en foyers d'hébergements, en accueils médicalisés, en foyers de vie et en accueils spécialisés (*Schéma Départemental Handicap et Dépendance, 2012*). Selon le PRIAC (Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie) de l'ARS (Agence Régionale de la Santé), seules 20 places doivent être créées (18 en FAM, 2 en MAS) entre 2013 et 2017.
- Le Département dispose actuellement de 177 places de SAVS et 38 places de SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés), réparties entre différentes structures. Cependant ces places ne recouvrent pas l'ensemble des types de handicap (notamment handicaps psychiques et traumatismes crâniens). Le Jura est ainsi

<sup>1</sup> Equipements pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans en situation de handicap

sous-équipé en terme de services d'accompagnement alors même que le nombre de bénéficiaires d'une prise en charge SAVS est en augmentation régulière.

En réponse à ces besoins, le Département du Jura prévoit la création d'une centaine de places de SAVS. Seront notamment prioritaires les handicaps psychiques, moteurs et les traumatisés crâniens.

- Un suivi des personnes en situation de handicap perfectible : la Maison Départementale des Personnes Handicapées et les établissements compétents ne sont pas en mesure de fournir de statistique suffisamment précise quant aux besoins par type de handicap.

**Des capacités de prise en charge presque satisfaisantes, une coordination des multiples acteurs impliqués à améliorer.**

**Poursuivre l'information sur les accueillants familiaux pour en recruter de nouveaux et ainsi pallier aux manques sur le territoire.**

**Poursuivre le développement de la professionnalisation et de la qualification des intervenants pour l'aide à domicile.**

### **Une accessibilité aux transports et aux espaces publics à renforcer, pour toutes formes de handicap**

- Un Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA) du réseau de transports de voyageurs du Jura définit depuis 2010 un programme d'actions global afin de rendre le réseau d'autocars Jurago accessible aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.
- Le SDA prévoit dans une 1<sup>e</sup> phase, l'aménagement d'un arrêt par commune desservie par une ligne structurante, ce qui correspond à 230 arrêts situés hors Périmètres de Transports Urbains (PTU). Depuis 2011, une trentaine d'arrêts ont été aménagés. En complément, a été actée la mise en place prochaine d'un système de transport à la demande.
- Pour le train, des places de stationnement réservées manquent au niveau des gares et les bâtiments sont peu accessibles (hauteur des quais insuffisante pour accéder aux trains). La Région a toutefois un programme d'actions visant l'accessibilité du réseau de Trains Express Régionaux d'ici 2015. (*Schéma Directeur d'Accessibilité du Réseau de Transport Collectif Régional, 2008*).
- Des Etablissements Recevant du Public (ERP) qui ont fait beaucoup d'efforts sur l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite même si des besoins persistent. Des efforts restent encore à fournir dans le secteur privé (commerces, professions de santé), où peu d'aménagements aux normes ont été mis en place. Des réflexions sont à mener de façon concertée pour privilégier un accès de qualité dans certains établissements au détriment d'autres non accessibles, plutôt que de favoriser une adaptation à minima partout.



**Faciliter l'accessibilité aux transports en commun, espaces publics et ERP, ce qui suscite aussi un enjeu de coordination des différents acteurs impliqués.**

### **Une insertion professionnelle perfectible**

- Une augmentation du chômage des personnes en situation de handicap, un taux proche de celui de la région et du territoire national (10,2%) bien que le marché de l'emploi jurassien soit relativement favorable (7,9 % de demandeurs d'emploi en 2013 contre 9,4% en Région). Une situation renforcée par le faible niveau de qualification des personnes : plus de 80% ont un niveau inférieur ou égal au niveau V (CAP, BEP, brevet des collèges) (*Directe Franche comté, EFIGIP 2013*).
- D'autres difficultés proviennent du besoin des personnes en situation de handicap de contrats adaptés (mi-temps, quart-temps) ou de leur âge. En effet, la moyenne d'âge de ces personnes qui sont au chômage est assez élevée (environ 40 ans).
- Au-delà de l'insertion professionnelle, l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la vie citoyenne (accès au logement, aux sports, à la culture) et le regard porté sur le handicap sont des enjeux transversaux.

**Accroître la qualification des personnes en situation de handicap et réduire les discriminations à l'embauche.**

**Lutter contre l'isolement et l'exclusion des personnes handicapées à domicile en développant l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs.**

### **Prise en compte des autres enjeux du développement durable**

- Prise en compte des enjeux environnementaux dans le fonctionnement des établissements (bâtiments, gestion de l'énergie, déchets, cantine...)
- Sensibilisation à l'environnement des personnes en situation de handicap
- Des emplois d'accompagnement et de services non délocalisables

### **Actions sur le territoire**

#### **Le Département : acteur principal de la prise en compte du handicap**

- La Maison Départementale des Personnes Handicapées est chargée de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées et de leurs proches. La Maison Départementale des Personnes Handicapées est une institution unique au service des personnes handicapées et de leur famille, leur offrant accueil, information, conseil, orientation et accompagnement afin de faciliter l'accès aux droits et les démarches. Ce sont 35 000 dossiers actifs pour le Jura, enfants et adultes.
- Le Schéma Départemental Handicap et Dépendance à tous les âges de la vie pour 2012-2016 est défini pour les publics que sont les personnes en situation de handicap tout au long de leur vie et les personnes âgées en perte d'autonomie. Des opérations de sensibilisation, des travaux sur l'aide aux aidants, et sur la bienveillance des personnes âgées et personnes en situation de handicap, sont en cours.
- Un Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées qui prend en compte le handicap, de même que le Plan Départemental de l'Habitat (PDH). A

noter dans le cadre du PDH, une réflexion est en cours sur la mise en relation de l'offre et la demande de logements pour les personnes handicapées (plateforme de type « Adalogis »).

- Pour faciliter le maintien à domicile des personnes à mobilité réduite, le Département incite les bailleurs sociaux et les bailleurs privés à entreprendre des travaux d'adaptation et à prendre en compte les problématiques des personnes à mobilité réduite.
- Le Département et ses partenaires s'engagent progressivement dans la mise en place du Développement Social Local (DSL) afin d'évoluer vers une méthode d'action sociale participative, permettant de reconstruire du lien social sur les territoires et permettant le maintien actif dans notre société des populations fragilisées. Il s'agit de s'appuyer sur les forces vives d'un territoire pour en renforcer la cohésion.

### **Des actions en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la vie privée**

- Des territoires qui s'impliquent à l'instar de l'Agglomération de Lons-le-Saunier (ECLA), qui a adopté son Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA) des Transports Collectifs et un Plan de mise en valeur de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE). Par ailleurs, ECLA a également mis en place des aides spécifiques pour la rénovation de logements liée à l'autonomie des personnes.
- La mise en place de transport à la demande pour les personnes en situation de handicap sur les territoires du Grand Dole, des agglomérations lédonienne et sanclaudienne.
- Une volonté d'améliorer l'emploi des personnes handicapées au travers de la mise en place de deux référents à l'insertion professionnelle au sein du Département.

### **Des actions en faveur d'une amélioration du regard porté sur le handicap**

- Organisation par le Département de :
  - la Journée des solidarités en septembre 2013 pour changer le regard porté sur le handicap par la participation à des ateliers de mise en situation. 400 personnes dont 200 lycéens, collégiens et élèves d'école primaire ont répondu présents et ont été sensibilisés.
  - un cycle de conférences en 2013 sur l'annonce du handicap et l'inclusion dans la société des personnes handicapées.
  - une journée de sensibilisation auprès des classes de 5<sup>ème</sup> d'un collège qui pourrait être étendu aux collèges volontaires.
- Sensibilisation dans les collèges volontaires

**La prise en compte du handicap dans la mise en œuvre des politiques publiques reste largement à développer.  
Changer le regard que porte la société sur le handicap.**

## Synthèse stratégique

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"><li>❖ Une augmentation des capacités d'accueil</li><li>❖ Une MDPH assez réactive</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>❖ Des transports en commun, établissements recevant du public et services et commerces privés peu accessibles, malgré une dynamique de mise en accessibilité</li><li>❖ Le caractère rural du territoire qui rend plus difficile la mise en accessibilité de l'ensemble de la chaîne des déplacements</li><li>❖ Un manque de coordination des acteurs intervenants dans l'accompagnement des personnes</li><li>❖ Un faible taux d'emploi des personnes reconnues travailleurs handicapés</li></ul>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"><li>❖ Un Schéma départemental Handicap et Dépendance à tous les âges de la vie 2012-2016</li><li>❖ Des politiques d'amélioration du logement et de l'habitat à l'œuvre sur le territoire</li><li>❖ Des politiques d'aménagement notamment pour les circulations douces, qui prennent également en compte le handicap</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>❖ Un suivi des personnes en situation de handicap à optimiser</li></ul>

## Rappel des enjeux :

- Des capacités de prise en charge presque satisfaisantes, une coordination des multiples acteurs impliqués à améliorer.
- Poursuivre l'information sur les accueillants familiaux pour en recruter de nouveaux et ainsi pallier aux besoins sur le territoire.
- Poursuivre le développement de la professionnalisation et de la qualification des intervenants.
- Faciliter l'accessibilité aux transports en commun, espaces publics et ERP, ce qui suscite aussi un enjeu de coordination des différents acteurs impliqués.
- Accroître la qualification des personnes en situation de handicap et réduire les discriminations à l'embauche.
- Lutter contre l'isolement et l'exclusion des personnes handicapées à domicile en développant l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs.
- La prise en compte du handicap dans la mise en œuvre des politiques publiques reste largement à développer
- Changer le regard que porte la société sur le handicap.

## Indicateurs de suivi

**Nombre de logements adaptés**

**Nombre de sites touristiques accessibles aux personnes en situation de handicap ou/ et à mobilité réduite**

**Nombre et évolution des activités sportives**

**Nombre de licenciés handisport**

**Nombre d'accueillants familiaux par territoire**

**Nombre d'arrêts accessibles (dans le cadre du service à la demande)**